

Mineurs isolés : le département des Bouches-du-Rhône sourd à la justice

La collectivité renâcle à assurer leur prise en charge

Karamba Noba ne "comprend pas - s - a situation". Et pour ceux qui tentent d'aider ce jeune Guinéen de 17 ans arrivé seul à Marseille il y a quatorze mois, il est bien difficile de la lui expliquer. "Comment dire à un adolescent qui a traversé une partie de l'Afrique et la Méditerranée qu'en France, une collectivité peut refuser d'obtempérer aux injonctions de la justice et ne pas lui accorder ce à quoi il a droit?", s'interroge Me Laurie Quinson, son avocate.

En septembre 2017, le tribunal pour enfants de Marseille a ordonné la prise en charge de Karamba Noba par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux mineurs non accompagnés. Depuis, trois décisions de justice sont venues condamner la collectivité et lui intimer à nouveau d'assumer son rôle. Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, est intervenu dans le dossier. De même que le député de la circonscription, leader de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, dans un courrier daté du 5 mars. En vain. Le 13 avril, le tribunal administratif de Marseille a astreint le département à payer 11 800 euros (soit 200 euros par jour de non-prise en charge depuis sa précédente condamnation, le 5 février) à Karamba Noba. Sept semaines plus tard, le montant n'a pas été réglé, l'astreinte quotidienne court toujours et si le jeune migrant ne dort pas dans la rue, c'est grâce à une famille marseillaise qui l'a accueilli.

"Le cas de Karamba est exceptionnel par le nombre de décisions de justice le concernant. Mais il n'est pas isolé et témoigne d'une mécanique plus globale dans le département", assure Me Quinson. La condamnation, le 12 avril, du même conseil départemental à verser une astreinte de plus de 8 000 euros à Mohamed Diallo, autre Guinéen de 17 ans, n'a pas non plus été suivie d'effet.

Stratégie du pourrissement

A Marseille, le sujet de l'accueil des mineurs non accompagnés est épique. En novembre 2017, une cinquantaine de ces enfants et adolescents, sans hébergement, avaient investi l'église Saint-Ferréol (1er arrondissement), soutenus par plusieurs associations dont la Cimade, le collectif El Manba et le Réseau éducation sans frontières (RESF). Un site d'urgence de soixante-cinq places a alors été ouvert par le conseil départemental. "Ce foyer, qui devait être provisoire, accueille toujours une cinquantaine de jeunes. Une dizaine a été placée dans des structures pérennes. A Marseille, la situation s'était améliorée en mars, mais depuis deux mois, elle se dégrade à nouveau rapidement", détaille Anne Gautier, responsable RESF, qui estime à "quelques dizaines" les mineurs encore à la rue.

Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a fait savoir, par la voix de sa présidente, Martine Vassal (LR), qu'il n'avait plus la "capacité financière" d'assurer l'augmentation des mineurs non accompagnés sur son territoire. Dans le département, ce chiffre a bondi d'une soixantaine en 2015 à 577 en 2017. Interrogée sur le cas Noba, la collectivité refuse d'évoquer le dossier, mais se dit "en attente d'une position globale du gouvernement sur l'accueil des mineurs isolés". Elle rappelle que 130 jeunes ont bénéficié d'une aide depuis début 2018 et assure "faire de son mieux" avec un budget de 26 millions d'euros par an.

"Manquer de moyens n'a jamais autorisé quelqu'un à ne pas respecter la loi", s'agace Anne Gautier. Pour les acteurs de terrain, la stratégie du département est celle du pourrissement. "En off, on nous dit : si on met rapidement ces jeunes à l'abri, cela se saura et on en aura encore plus. Ils ont peur du fameux appel d'air", regrette la représentante de RESF.

Gilles Rof

© Le Monde

◀ article précédent
Des prothèses dentaires remboursées...

article suivant ►
Vingt ans de prison pour Mélina...